

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LARRAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande d'arrêté de fermeture du GR10, 100 mètres de part et d'autre de la passerelle d'Holzarte effectuée le 13 mars 2023 par le Chargé de mission « Sports Nature et Randonnées » du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, maître d'ouvrage, afin de réaliser des travaux d'entretien de la passerelle conforme au compte-rendu d'inspection réalisé en 2022,

Vu le planning prévisionnel des travaux de l'entreprise FABRE FOURTINE TRAVAUX joint à cette demande,

Considérant que, afin de garantir la sécurité des personnes, l'accès au pont suspendu d'Holzarte doit être interdit, le temps de réaliser les travaux de sécurisation du sentier ;

ARRETE

Article 1. : A compter du 27 mars 2023 inclus jusqu'au 7 avril 2023 inclus, le sentier d'accès au pont suspendu d'Holzarte est interdit à toute personne sauf à l'entreprise FABRE FOURTINE TRAVAUX chargée de réaliser les travaux, 100 mètres de part et d'autre de la passerelle d'Holzarte.

Article 2 : Pour permettre l'exécution du présent arrêté, des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise FABRE FOURTINE TRAVAUX, pour la pré-signalisation et la signalisation temporaire réglementaire pendant la durée des travaux, à sa diligence et sa responsabilité.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies suivant les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Un rapport de fin des travaux sera adressé à la commune de LARRAU par le maître d'ouvrage.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace celui du 17/03/2023.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché en mairie sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MAULEON,
- Monsieur le Chargé de mission « Sports Nature et Randonnées » du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Fait à LARRAU, le 20 mars 2023,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Dominique IRIART', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LARRAU' at the top and '100850' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bear and a star.

Jean-Dominique IRIART



ENTREPRISE FFT

ENTRETIEN DE LA PASSERELLE D'HOLZARTE

PLANNING PREVISIONNEL

Version V1 du 13/03/23

DESIGNATION DES TACHES	S12				S13				S14				S15							
	20/3	21/3	22/3	23/3	24/3	27/3	28/3	29/3	30/3	31/3	3/4	4/4	5/4	6/4	7/4	10/4	11/4	12/4	13/4	14/4
TRAVAUX																				
Réunion Hebdomadaire																				
TRAVAUX																				
Mise en place signalisation																				
Hélicoptage bungalow et matériel chantier																				
Dévégétalisation des culées et découpe profilés hors sol																				
Travaux d'entretien sur la passerelle																				
Campagne de serrage des croisillons																				
Traitement des points d'oxydation																				
Travaux d'entretien sur les ancrages et câbles porteurs																				
Nettoyage et graissage des câbles de retenues et poulies																				
Repli des installations																				
RESSOURCES MATERIELLES																				
Groupe électrogène + Bac de rétention						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Caisse SECATOL						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Hélicoptage						X														
Conditions d'exploitation de l'ouvrage																				
	OUVERT										FERME					OUVERT				